

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE N°03/AOI0/SPE/CIPM/2020 DU 09 AVRIL 2020 POUR LA FOURNITURE DE VEHICULES A LA SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN (SOPECAM).

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

La Société de Presse et d'Editions du Cameroun (SOPECAM) lance un appel d'Offres national Ouvert en procédure d'urgence pour la fourniture de véhicules à la Société de Presse et d'Editions du Cameroun (SOPECAM).

2. Consistance des prestation

Les fournitures objet du présent Appel d'Offres sont les suivantes :

Trois (03) Véhicules Pick-up double cabine standard ;

Huit (08) véhicules berline ;

Un (01) véhicule 4x4 de luxe.

Les caractéristiques détaillées de ces véhicules sont fournies dans le Cahier des Spécifications Techniques (CST), pièce N°05 du Dossier d'Appel d'Offres (DAO).

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel est de deux cent cinquante millions (250 000 000) francs CFA TTC.

4. Délai de livraison

Le Marché à passer à l'issue du présent Appel d'Offres sera exécuté dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage ou de celle précisée dans ledit ordre de service.

Le lieu de livraison est fixé au siège de la SOPECAM à YAOUNDE.

5. Allotissement

Les fournitures font l'objet d'un lot unique.

6. Participation et origine

La participation à cet appel d'offres est ouverte aux entreprises concessionnaires ou justifiant d'une expérience avérée dans la vente de véhicules.

7. Financement

Les fournitures objet du présent Appel d'Offres seront financées par l'AIDE SPECIALE DE L'ETAT POUR LA COUVERTURE MEDIATIQUE DES ELECTIONS LEGISLATIVES ET MUNICIPALES DE 2020.

8. Consultation du dossier

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté, aux heures et jours ouvrables, auprès du Service des Marchés de la Société de Presse et d'Editions du Cameroun à Yaoundé, sis Boulevard de l'OUA, Boîte postale 1218, Téléphone (237) 222-30-41-47, Fax : (237) 222-30-43-62, dès publication du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu :

1) Au Service des Marchés de la Société de Presse et d'Editions du Cameroun à Yaoundé dès publication du présent avis, aux heures ouvrables, sur présentation du reçu de versement, au compte N° 335 988 ouvert à la Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) en faveur du « Compte d'Affectation Spéciale CAS ' ARMP), de la somme non remboursable de cent cinquante mille (150 000) francs CFA.

2) En ligne, sur le site de l'ARMP à l'adresse : www.armac.cm.

10. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels et conformément aux prescriptions du DAO, devra parvenir au Service des Marchés de la Société de Presse et d'Éditions du Cameroun à Yaoundé, sise Boulevard de l'OUA, Boîte postale 1218 Yaoundé au plus tard le 14 mai 2020 à 12 heures, heure locale, dans trois (03) enveloppes internes et distinctes identifiant :

- Enveloppe A : offre administrative ;
- Enveloppe B : offre technique ;
- Enveloppe C : offre financière.

Ces trois (03) enveloppes seront contenues dans une quatrième et devra porter impérativement la seule et unique mention suivante :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N°03/AOIO/SPE/CIPM/2020 DU 09 AVRIL 2020 POUR LA FOURNITURE DE
VEHICULES A LA SOCIETE DE PRESSE ET D'EDITIONS DU CAMEROUN
(SOPECAM) ».

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT)

NB : La quatrième enveloppe ne doit donner aucune indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives une caution de soumission remboursable produite par un établissement financier de 1er ordre, agréé par le Ministère en charge des Finances du Cameroun et dont la liste figure dans le présent DAO (pièce n°12), et dont le montant est de : cinq millions (5 000 000) FCFA. La caution devra être valable pendant cent vingt (120) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

La caution de soumission des soumissionnaires non retenus sera libérée ou leur sera restituée au plus tard trente (30) jours après la publication des résultats de l'Appel d'Offres par le Maître d'Ouvrage, à leur demande.

La caution de soumission du candidat déclaré adjudicataire du Marché sera libérée par dépôt du cautionnement définitif prévu à l'article 13 du Cahier de Clauses Administratives Particulières (pièce n°4).

12. Recevabilité des offres

Les pièces administratives requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, selon le cas, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offre. Elles doivent être en cours de validité, datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non-conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu dans la salle de conférences de la SOPECAM, le 14 mai 2020 à 13 heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

14. Critères d'évaluation

Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet ou non conforme après expiration du délai maximum de 48h prévu par la réglementation ;
- Fausse (s) déclaration (s) ou pièce falsifiée (s) ;

- Absence d'une pièce de l'offre technique ou de l'offre financière ;
- Absence d'une attestation de capacité financière du soumissionnaire signée par sa banque et conforme au modèle fourni (pièce N°10.4 du DAO) ;
- Non-conformité du délai de livraison proposé ;
- Non-conformité des spécifications techniques des véhicules proposés par rapport au Cahier des Spécifications Techniques ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière ;
- Non-conformité de la soumission par rapport au modèle fourni ;
- Absence des fiches techniques du fabricant des véhicules proposés ;
- Absence d'un service après-vente garantissant la disponibilité des pièces de rechange, d'un garage, du personnel technique et un délai d'intervention au plus égal à 48 heures) ;
- Non-respect d'au moins quatre (4) sur cinq (5) critères essentiels.

Critères essentiels

- Présentation de l'offre;
- Références justifiées dans le domaine (preuve d'avoir déjà exécuté par an au cours des 3 dernières années un marché d'un montant au moins égal à cent cinquante millions (150 000 000) de francs CFA [produire copies première et dernière pages des marchés signés + PV de réception, ou contrats + factures]) ;
- Cohérence du planning de livraison (planning de livraison détaillé ressortant les différentes étapes du processus de livraison et indiquant le délai de chacune des étapes, ainsi que le délai global proposé) ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) complété, paraphé sur toutes les pages, signé, daté et cacheté sur la dernière page (signature précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »)
- Cahier des Spécifications Techniques (Descriptif des

fournitures), paraphé sur toutes les pages, signé, daté et cacheté sur la dernière page (signature précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »).

La satisfaction d'au moins quatre (4) sur cinq (5) des critères essentiels est indispensable pour l'analyse de l'offre financière.

15. Attribution

Le Marché sera attribué au soumissionnaire ayant satisfait tous les critères éliminatoires, dont les Offres administrative et technique seront conformes aux prescriptions du DAO, et présentant l'Offre financière évaluée la moins-disante.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'annuler la procédure d'Appel d'Offres et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'attribution, sans encourir une responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires affectés par la décision, ni obligation de les informer des raisons de sa décision. Dans ce cas les soumissionnaires sont invités à retirer leurs offres dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'annulation du Marché. Passé ce délai, les offres seront détruites.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus, aux heures ouvrables, auprès du Service des Marchés de la Société de Presse et d'Editions du Cameroun (SOPECAM) sis à l'Immeuble siège de la SOPECAM, Tél (237) 222-30-41-47 ; (237) 222-30-31-09 ; Fax (237) 222-30-43-62 à Yaoundé, République du Cameroun.

YAOUNDE le 09 Avril 2020
Le DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

SHEY MABU PETER

[Télécharger le DAO](#)